

INSTITUT INTERNATIONAL DE DROIT PUBLIC

Siège social à la Faculté de Droit de Paris,
12, Place du Panthéon
Paris Ve

Le 8 Avril 1952

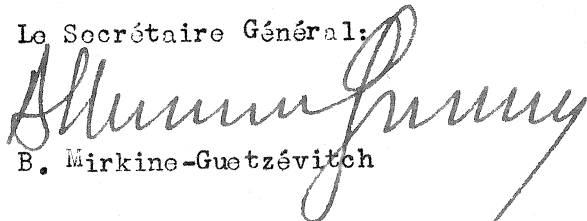
Monsieur et cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la session de 1952 de l'Institut International de Droit Public a été fixée par le Conseil de Direction aux 27 et 28 mai 1952.

La première séance plénière aura lieu le 27 mai, à 14 heures 30, à la Salle des Actes de la Faculté de Droit de Paris, 12, Place du Panthéon, et sera consacrée à l'étude de la question portée à l'ordre du jour de l'Institut: "Les libertés individuelles dans la Société internationale".

En espérant avoir le plaisir de vous rencontrer à notre session, je vous prie d'accepter, Monsieur et cher Collègue, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Secrétaire Général:



B. Mirkin-Guetzévitch